

Certificat d'immatriculation ANTS : Les nouveaux changements à connaître pour 2023

La démarche liée au certificat d'immatriculation, autrefois connu sous le nom de carte grise, peut désormais être entièrement effectuée en ligne, sur le site officiel de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Cette démarche qui était auparavant effectuée en se rendant à la préfecture a été intégralement numérisée et doit maintenant être accomplie en ligne.

Cependant, les personnes qui rencontrent des difficultés pour effectuer cette démarche en ligne sur le site de l'ANTS ont la possibilité de se rendre dans l'une des 1123 maisons France Services situées à proximité de la commune. Ces dernières, qui offrent une assistance dans toutes les démarches administratives, y compris celles liées à la carte grise, ont été créées suite à l'évolution des démarches dont la plupart sont maintenant à effectuer en ligne. Si vous venez d'acheter un véhicule ou d'emménager dans la commune, ils pourront vous accompagner gratuitement pour réaliser les démarches nécessaires.

Le prix de la carte grise peut évoluer en fonction de différents facteurs en 2023. En effet, certaines régions ont voté une augmentation de leur taxe régionale qui compose une partie du coût total du certificat d'immatriculation. De plus, le niveau de pollution à partir duquel est déclenché le malus écologique a été abaissé. Renseignez-vous sur [Portail Carte Grise](#) où sont publiées toutes les actualités et les modifications liées à cette démarche. Il se pourrait que votre véhicule soit maintenant concerné par ce malus imposé à toutes les voitures et camions qui polluent au-dessus d'un certain seuil.

L'ANTS propose également des vidéos explicatives pour présenter de manière claire la démarche de demande de carte grise : [Vidéo ANTS](#).